

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Thermidor.

(Ere vulgaire).

Mardi 26 Juillet 1795

Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

Note présentée au gouvernement de Gènes par le ministre Faypoult, sur les moyens qu'emploient les ennemis de la république pour soulever le peuple contre les Français. — Marche de la milice du duché de Wurtemberg contre une division de l'armée de Condé, séparée de l'armée autrichienne. — Détails sur la prise de Francfort. — Siège de la forteresse de Königstein. — Nouvelle officielle de la prise de Fribourg et de plusieurs autres villes. — Réflexions sur le changement survenu dans les rapports du gouvernement avec les généraux.

ITALIE.

De Gènes, le 11 juillet.

Voici le texte de la note présentée avant-hier au gouvernement par le ministre Faypoult.

Copie de la note de l'Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de la République française, en date du 22 messidor, an 4.

A M. le Secrétaire d'Etat,

Depuis plusieurs jours, il s'est manifesté parmi les habitans de Gènes & des environs, des mouvemens dont le principe n'a pu échapper au soussigné, parce qu'il est injurieux à la République française. On insinue faussement au peuple que les Français veulent lui enlever ses biens, ses armes, ses églises. Sous les yeux du sérénissime gouvernement, les prêtres s'écartent de l'esprit de paix, qui devroit être le caractère particulier de leurs discours & de leurs actions; ils échauffent l'imagination du peuple par des cérémonies religieuses, motivées sur les dangers que court la nation génoise. Les femmes se rassemblent en grand nombre, & vont en troupe aux églises, demander au ciel de les protéger contre les brigands qui doivent venir des montagnes. Ces mouvemens sont tellement dirigés contre les Français, que, mercredi dernier, une troupe de femmes assaillirent sur le pont de Lavignano, deux Français qui prenoient paisiblement une esquisse de la vue de ce pont.

Le soussigné ne peut croire que le sérénissime gouvernement provoque par aucune mesure particulière cette agitation qui n'a aucun fondement, puisque la république française est amie des peuples qui sont en paix avec elle;

puisque elle respecte leur liberté, leur commerce & leurs propriétés. Ces vérités doivent être démontrées au sénat de Gènes; & ce ne peut être que par une insigne perfidie que les secrets instigateurs de l'effervescence actuelle parlent au peuple des justes catastrophes d'Arquata & des lieux divers que l'insurrection de la Lombardie avoit transformés en repaires d'assassins & de brigands.

Comme il est important d'arrêter dans son principe le mal dont les conséquences pourroient devenir funestes, le soussigné demande au sérénissime gouvernement de prendre les mesures qui sont en son pouvoir pour désabuser le peuple sur les impressions qu'on affecte de lui donner. Les hommes qui l'égarent sont connus; le gouvernement génois ne peut souffrir plus long-tems leurs trames & leurs déclarations insolentes contre les Français, sans offenser la république française & sans devenir responsable des malheurs qui pourroient suivre de l'irritation réciproque des esprits. Il doit, en instruisant le peuple des demandes que le général Buonaparte & le soussigné ont réellement faites au sénat & des vrais motifs qui les appuyoient, ôter aux imposteurs la faculté de l'abus par toutes les exagérations qu'ils ne cessent d'imaginer & de répandre.

Le soussigné prie le sérénissime gouvernement de vouloir bien lui faire part des mesures effectives qu'il déterminera dans sa sagesse pour prévenir les suites de la fermentation actuelle, pour qu'il puisse informer de ses véritables dispositions le directoire exécutif & le général de l'armée d'Italie.

Signé, FAYPOULT.

Hier les mêmes sujets de plaintes existoient encore; il y eut de nombreuses processions, composées sur-tout de

domestiques, qui la plupart y alloient sans doute par ordre de leurs maîtres.

Avant-hier un vaisseau de guerre anglais entra dans le port de Gènes. Il est venu exprès de Corse pour s'assurer si les Français étoient dans la ville, comme on le croyoit en Corse, et en même-tems pour essayer de faire partir les lettres pour l'Angleterre. Comme elles auroient couru le risque d'être saisies par les Français avant d'arriver à Turin, le ministre du roi de Sardaigne s'est chargé de les expédier. C'est un bon office qui étoit dû au fidele allié de S. M. S., et qui n'est point contraire, dit on, au traité de paix et d'amitié, conclu entre S. M. S. et la République française.

Avant hier on répandit ici la nouvelle que les Français, après avoir pénétré dans le Brisgaw, avoient osé attaquer l'armée de Condé où se trouve le roi de France; mais qu'ils n'avoient pu soutenir les regards de leurs maîtres, & qu'ils avoient été dissipés en un instant. C'est le ministre russe qui a donné cette ridicule nouvelle, en versant des larmes de joie & de tendresse. Qu'on doute après cela de la sensibilité russe & du tendre intérêt que l'impératrice prend aux rois décapités ou détronés.

A L L E M A G N E.

De Stuttgard, le 2 juillet.

Les conditions de l'armistice avec le duc de Wirtemberg ne sont pas encore authentiquement publiés; mais on assure qu'elles obligent le duc à payer provisoirement 4 millions, à fournir à l'armée française 4000 chevaux, quelques mille bœufs & des munitions.

Hier dans la nuit, le ministre de Wachter, accompagné de deux députés des états du pays, sont partis pour Bâle, à l'effet d'y conclure, s'il est possible, la paix avec la république française.

En même tems, toute la milice du duché de Wirtemberg s'est mise en marche contre le corps de Condé, dont une division, séparée des autrichiens, s'abandonne aux plus horribles excès. On assure qu'il y a eu près de Sultz, une affaire sérieuse entre ces bandes & les troupes d'empire. Le prince héréditaire de Wirtemberg est parti lui-même pour Freudenstadt, à l'effet de les soutenir.

Les impériaux ont brûlé tous les magasins qu'ils avoient en Brisgaw & sur les frontières du margraviat de Bade: cette perte est évaluée à plusieurs millions de florins.

Le margrave de Bade a aussi dépêché vers le général Moreau, pour demander un armistice.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 4 thermidor.

Francfort s'étoit trouvé cerné totalement le 24 messidor, après un combat sanglant, où la perte fut considérable de part & d'autre. Les Autrichiens avoient dans Francfort une garnison nombreuse, qui avoit ordre de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Les Français, voulant hâter la réduction de la place, firent jeter dedans des bombes & des obus qui mirent le feu dans divers quartiers. Pendant ce tems-là, on faisoit tous les préparatifs nécessaires pour livrer un assaut général à la ville; déjà les échelles étoient préparées, l'ordre donné aux différens corps de troupes, lorsque les habitans, effrayés de pareils préparatifs, engagèrent le général autrichien à entrer en

capitulation, afin d'éviter à la plus riche ville de l'Allemagne le sort dont elle étoit menacée. Ces démarches de la part de la bourgeoisie ne furent point sans effet, & les généraux ennemis, malgré leurs ordres, se résolurent à capituler. Les habitans de Francfort envoyèrent en même tems une députation au général Jourdan, pour le prier d'épargner la ville. Voici la réponse de ce brave militaire. *Vous pouvez assurer, dit-il aux députés, que les propriétés seront respectées et que la discipline la plus sévère sera maintenue.* Le 16 juillet au matin, la garnison autrichienne est sortie avec les honneurs de la guerre & s'est retirée au-delà du Mein; les troupes françaises sont entrées aussi-tôt dans la ville.

Le général Bernadotte, avec une partie de sa division, se rend de près la forteresse de Königsstein, sur laquelle on commence déjà à tirer avec la plus grande vivacité. On a lieu d'espérer qu'elle sera bien-tôt obligée de se rendre. Quant à Mayence & Cassel, les troupes françaises sont encore hors de la portée du canon de ces forteresses.

Avant-hier, divers membres des autorités constituées de cette ville sont allés diner sur la chaloupe canonnière *l'Inabordable*, arrivée il y a quelques jours dans le port de cette ville. Divers toasts furent portés dans ce dîner aux victoires de la république.

On recrute ici avec activité des matelots pour la marine française; depuis huit jours on en a engagé environ 200; ce qui ne prouve autre chose que la ruine du commerce & la misère publique.

La loi du 20 septembre 1793, pour constater l'état civil des citoyens, vient, depuis quelques jours, d'être envoyée au département de la Dyle. Le directoire exécutif, par cette promulgation, met ce département à l'unisson des autres départemens de la république.

Les journaux d'Erlang & d'Hambourg sont remplis de pièces justificatives du roi de Prusse, concernant la prise de la ville de Nuremberg par ses troupes; on dit que les deux premières villes s'attendent aussi, au premier jour, à tomber dans son royaume.

F R A N C E.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Extrait d'une lettre de Bâle, le 26 messidor.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par ma dernière lettre, que j'avois passé le Rhin à Bâle, & que j'avois été tout seul éclairer les sept batteries qui sont vis-à-vis d'Humingue, pour constater, par mes yeux, les rapports que mes émissaires m'avoient faits. Je me suis ensuite rendu vis-à-vis de cette place, sur la rive droite du Rhin, & j'ai pris, comme le premier Français arrivé dans le margraviat de Baden, possession des batteries, au nom de la république. Nous avons fait, un autre Français & moi, la reconnoissance à cinq lieues sur la route de Fribourg en Brisgaw. Nous avons mis, chemin faisant, tous les bateaux en réquisition; nous sommes ensuite venus rejoindre le général Laborde, & nous l'avons accompagné à Lorrach, où étoit, la veille, le quartier-général du général Wolff.

Ce matin le général Laborde a envoyé l'adjutant-général Perrin, avec un détachement de cavalerie légère, pour prendre possession de Rheinfelden, première ville fortifiée appartenant à l'empereur.

Nous av
qui s'est ren
pièces de ca
bandonner au

Le direct
nouvelle de
transmise par

L'ancien c
de cinq cent
patentes, s'e
la dénominat
gâté seroit
quoi quelq
journaliste c
étoit un marc
J. J. Rousse
ses ouvrages
beaucoup les
qu'ils soient
voira excellen
chiffre-t elle

On lit dan
fixeront cert
œil réfléchi
Nous croy
journaux; n
En voici le

D'un grand
gouvernem
caines, et
vent.

Je ne croi
tres sûreté
leur civisme.
prendre de la
être sous leu
la corrompre

D'où vient
ans, ou par
cher leurs t
une faction
par elles, q
time, la con
qui s'étoit é

C'est parce
est de voir to
c'est parce qu
les gouvernar
fort, mais su
de dépense; i
sonne, pour

Différens e
ne peut s'ali
qui ne peuve
provoquer la
vraiment c

Nous avons ensuite marché sur la ville de Seckingen, qui s'est rendue par capitulation; elle nous a livré deux pièces de campagne que les Autrichiens ont été forcés d'abandonner au moment où nous leur donnions la chasse, &c.

De Paris, le 7 thermidor.

Le directoire exécutif vient de recevoir à l'instant la nouvelle de la prise de Fribourg en Brisgau, qui lui a été transmise par le commissaire du gouvernement, Haussmann.

L'ancien curé de Souppes, Thibaut, membre du conseil de cinq cents, dans le rapport qu'il a fait le 5 sur les patentes, s'est amusé, dit-on, à donner aux journalistes la dénomination de marchands de nouvelles. Cette petite gaité seroit fort innocente, & nous ne voyons pas pourquoi quelques journalistes ont paru s'en formaliser. Un journaliste est un marchand de nouvelles, comme un curé étoit un marchand de messes. Ceci nous rappelle un mot de J. J. Rousseau. Un ambassadeur étranger lui parloit de ses ouvrages & de la littérature en général: *Pestime beaucoup les gens de lettres*, lui dit-il, *c'est dommage qu'ils soient obligés d'écrire pour de l'argent.* — *Et vous excellance*, répondit l'homme de lettres, *pour quoi chiffrez-ils elle?*

On lit dans le Journal de Paris des observations qui fixeront certainement l'attention de ceux qui suivent d'un œil réfléchi les mouvemens de notre révolution.

Nous croyons utile de les faire connoître dans d'autres journaux; nous allons en transcrire les principales idées. En voici le titre:

D'un grand changement survenu dans les rapports du gouvernement avec les généraux des armées républicaines, et les questeurs ou commissaires qui les suivent.

Je ne crois pas que le gouvernement ait besoin d'autres sûretés contre ses généraux actuels, que celle de leur civisme. Mais un gouvernement ne doit jamais dépendre de la morale de ses agens; en dépendre, c'est être sous leur autorité; & même s'y trop confier, c'est la corrompre.

D'où vient que les trois généraux qui, depuis quatre ans, ou par erreur, ou par raison, ont voulu faire marcher leurs troupes contre ce qu'ils regardoient comme une faction dans le gouvernement, ont été abandonnés par elles, quelque attachées qu'elles leurs fussent par l'estime, la confiance, la communauté de périls & de gloire qui s'étoit établie entre elles & eux?

C'est parce que l'instinct des grandes masses d'hommes, est de voir toujours le pouvoir supérieur là où est l'argent; c'est parce que, pendant tout le règne du papier-monnaie, les gouvernans étoient non seulement assis sur le coffre-fort, mais sur le puits d'où se tiroient tous les moyens de dépense; ils n'avoient besoin de rien demander à personne, pour se trouver toujours les plus riches de l'état.

Différens en cela des gouvernemens dont le trésor public ne peut s'alimenter que de contributions particulières, qui ne peuvent attenter sur la propriété & la liberté, sans provoquer la résistance générale, ou préparer l'appauvrissement commun & leur propre ruine, ils avoient,

eux, la facilité non-seulement de résister par eux-mêmes aux plus violentes attaques, mais encore d'exercer la plus complète oppression; & le règne de Robespierre est incontestablement une obligation que nous avons au papier-monnaie.

D'amples effusions d'assignats ont suffi pour débâter le Calvados & désorganiser le Midi insurgés; & il a suffi aux troupes de ligne, dans des circonstances moins irritantes, de voir d'où venoit leur solde, pour qu'elles se disent: Nous ne marcherons pas contre le gouvernement.

Nous n'avons plus de véritables ressources dans le papier-monnaie; nous n'avons point encore de contributions régulières; nous n'avons pas d'administrateurs bien forts en ce genre; nos loix de contribution sont un chaos; tout cela attend encore & demande des hommes. Notre grande ressource du moment est dans dans les fruits de la guerre, dans les contributions des vaincus.

Mais il n'est pas moins vrai que voilà nos généraux trésoriers de la nation, & leurs coffres trésorerie nationale; voilà un gouvernement qui est dans le cas de dire: *Envoyez-moi de l'argent*, au lieu de dire: *Je vous envoie ou je vous refuse de l'argent.*

L'existence d'un commissaire civil près de chaque armée ne suffiroit pas pour prévenir les abus, si le général étoit capable d'en commettre. Un général peut si facilement faire de son surveillant un complice ou une victime!

Ce sujet s'étend beaucoup quand on le considère de près. R.

Ces réflexions ont été évidemment inspirées par un bruit fort étrange, qui circule depuis quelque tems, & qui ne peut avoir quelque importance que par l'air de mystère qu'on voudroit y mettre.

On dit, & quelques journaux ont déjà fait entendre, que le général Buonaparte a refusé d'envoyer au gouvernement les sommes qu'il a tirées des pays conquis; on lui prête même des projets aussi coupables que romanesques; on va jusqu'à penser que les congés demandés par un certain nombre de membres du corps législatif, ont quelque relation avec ces projets.

Une pareille fable n'a sans doute aucune vraisemblance. Il faudroit des faits positifs pour se permettre même un léger doute sur les intentions d'un citoyen qui a rendu de si grands services à la république. Il n'est pas probable qu'un général couvert de gloire par des succès inouis, veuille souiller une si belle renommée par une révolte criminelle; il est encore moins probable qu'un homme d'esprit comme Buonaparte pût concevoir un projet où les dangers seroient si imminens, l'exécution si difficile, & le succès même si périlleux & si précaire. Nous ajouterons à ces probabilités un fait; c'est que le gouvernement a en l'avis du départ d'un convoi qui apporte une somme considérable envoyée de l'armée d'Italie, & dont on attend chaque jour l'arrivée en France.

Il n'en est pas moins vrai que des esprits crédules ont adopté trop aisément ces bruits absurdes. Les imaginations sont depuis quelques années si constamment ébranlées par une suite d'événemens & de spectacles extraordinaires, que l'invraisemblance des combinaisons n'est plus un motif suffisant pour ne pas croire.

Les journaux sont faits pour recueillir les bruits comme les évènements. Vouloir taire ou dissimuler le bruit dont nous parlons ce seroit lui donner une sorte de crédit qui

ne mérité pas. Le moyen le plus sûr de le dissiper promptement, c'est de le soumettre à l'examen des bons esprits. Il n'y a d'ailleurs rien de si propre à ranimer des semences de trouble qu'à laisser établir des suppositions & des inquiétudes de trouble.

Nous ne doutons pas que le gouvernement ne s'empresse de détruire par des avis positifs, des idées chimériques, qui peuvent compromettre & la tranquillité publique & la réputation d'un général dont la gloire est une propriété nationale.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen BOISSY D'ANGLAS.

Séance du 7 thermidor.

Boudin obtient la parole pour une motion d'ordre; il applaudit à la mesure prise hier pour faire payer aux soumissionnaires des biens nationaux le dernier quart en mandats valeur au cours; mais, dit-il, aucun moyen de pourvoir aux besoins du trésor public ne doit lui être indifférent. L'emprunt forcé doit cicatrifier toutes les plaies & produire une rentrée de six cents millions; sa perception a été tout-à-coup arrêtée, & le produit ne s'est pas monté à la moitié de ce qu'on pouvoit espérer.

Boudin demande qu'une commission soit chargée de présenter le tableau des rentrées & des produits de cet emprunt, & les moyens de compléter ces rentrées.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission des finances, qui présentera son rapport sous trois jours.

On a repris la discussion sur le projet d'organisation de la haute-cour de justice; il a été adopté avec quelques amendemens.

Le président annonce que la commission des finances demande la parole pour présenter la suite du projet dont le premier article a été adopté hier.

Un grand nombre de membres réclament la formation d'un comité général. — Cette proposition est adoptée & les spectateurs se retirent.

A cinq heures, la séance est rendue publique, & la suite du projet que nous avons fait connaître, & dont le premier article a été adopté hier, est adoptée aujourd'hui; toutes les bases sont celles que nous avons rapportées.

CONSEIL DES ANCIENS

Présidence du citoyen DUSSAULX.

Séance du 7 thermidor.

Le conseil, après avoir reconnu l'urgence, approuve successivement deux résolutions. La première fixe le mode de remplacement des présidens d'administration municipale ou de canton dont les élections auroient été déclarées nulles. La seconde destine le ci-devant couvent des Ursulines au placement de l'école centrale du département de l'Oise.

Du Pont (de Nemours) fait hommage, au nom du

citoyen Cousin, membre de l'Institut national, du Traité du Calcul différentiel & intégral. — Le dépôt de cet ouvrage aux archives est ordonné.

Muraire fait un rapport sur la résolution du 26 prairial concernant la successibilité des enfans naturels. Il s'agissoit de lever de lever les contradictions que présentait ce point de législation. La loi du 12 brumaire, an 2^e, avoit déclaré que les enfans naturels succédoient à leurs pere & mere, à compter du 14 juillet 1789; disposition rétroactive qui excita les réclamations de tous ceux qu'elle dépouilloit. La loi du 3 vendémiaire donna dans un excès contraire; elle déclara que la loi du 12 brumaire n'auroit d'effet qu'à compter du jour de sa publication. Il y avoit un juste milieu à tenir; c'étoit de faire dater le droit de successibilité accordé aux enfans naturels, à compter de la loi du 4 juin 1793, qui, la première, leur avoit ouvert ce droit sans déterminer la forme dans laquelle ils l'exerçoient. C'est ce que propose la résolution; elle est donc sage & juste.

Le rapporteur examine ensuite l'article II, qui annule tous les procès, jugemens rendus, partages faits & actes consentis par suite & en exécution de la loi du 12 brumaire & des loix suivantes. Pouvez-vous, devez-vous abolir ces jugemens & ces actes, dit-il? Osi, c'est Paris de la commission. Puisque l'autorité de la loi ne peut pas rétrograder sur les tems qui l'ont précédé, on ne peut laisser subsister des actes qui en sont les suites, les conséquences; ou bien l'on ne posséderoit qu'un principe illusoire, en disant qu'une loi ne peut avoir d'effet rétroactif. D'ailleurs ces jugemens, ces actes sont nuls; car dès que l'on ne pouvoit faire de loi rétroactive, on n'a pu faire des actes par suite de cette loi.

La commission propose d'approuver la résolution. — Le conseil ajourne la discussion jusqu'après le rapport.

Sur le rapport de Lacoste, le conseil approuve une résolution qui fixe à Ballée le siege de l'administration municipale de Beaumont-Pied-de-Bœuf, département de la Mayenne.

Sur le rapport d'une autre commission, le conseil approuve une résolution qui distrait du canton de Château-Renard la commune de Fontenouilles, & la réunit au canton de Charny.

Sur le rapport de Lebrun, au nom d'une autre commission, le conseil approuve une résolution du 3 thermidor, relative à la perception des contributions directes dans la commune de Paris.

Relation des combats et des événemens de la guerre maritime de 1778 entre la France et l'Angleterre, mêlée de réflexions sur les manœuvres des généraux, précédée d'une adresse aux marins sur la disposition des vaisseaux pour le combat, & terminée par un précis de la guerre présente, des causes de la destruction de la marine et des moyens de la rétablir; par Yves-Joseph Kerguelen, ancien contre-amiral.

A Paris, chez les citoyens Patris & Gilbert, imprimeurs-libraires, cloître Honoré. Prix, papier ordinaire, 4 liv.; papier fin, 5 liv.